

Dernière mise à jour le 14 novembre 2023

# Dons des particuliers : associations éligibles à la réduction d'IR de 66 ou 75%

Les particuliers ont jusqu'au 31 décembre pour réaliser un don ouvrant droit à la réduction d'impôt sur le revenu au taux de 66% ou 75%. De nombreuses associations et fondations sont éligibles.

## Sommaire

- La réduction d'impôt sur le revenu pour dons : fonctionnement
- Organismes éligibles à la réduction d'impôt au taux de 75%
- Organismes éligibles à la réduction d'impôt au taux de 66%
- Prorogation et élargissement de la réduction pour dons

## La réduction d'impôt sur le revenu pour dons : fonctionnement

Selon le 1 de l'article 200 du CGI, les particuliers réalisant des dons au profit des organismes d'intérêt général ou reconnus d'utilité publique, bénéficient d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % de du montant du don dans la limite de 20% du revenu imposable.

Lorsque le don est réalisé au profit d'organismes d'intérêt général sans but lucratif dont l'objet est l'aide gratuite aux personnes en difficulté (en termes de nourriture, logement ou soins médicaux), le taux de la réduction d'impôt est porté à 75 % du montant du don pris dans la limite de

1.000 € pour l'année 2023 (l'excédent bénéficiant de la réduction d'impôt au taux de 66%).

Un don par exemple aux Restos du Cœur ouvre droit à la réduction au taux de 75%. Un versement de 1.000 € par un foyer fiscal imposable lui ferait bénéficier d'une réduction d'impôt de 750 € soit une dépense réelle nette de 250 €.

## Organismes éligibles à la réduction d'impôt au taux de 75%

Les associations et fondations ci-dessous sont éligibles à la réduction d'impôt à 75%. La liste est non-exhaustive.

Action contre la faim
Action Enfance
Apprentis d'Auteuil
CARE
Croix-rouge française
Enfants du Mekong
Enfants Espoir Du Monde (EEDM)
Fondation Abbe Pierre
Fondation de l'Armée du Salut

Habitat et humanisme
Handicap International
L'Ilot
La Chaîne de l'Espoir
La Mie de Pain
Le Refuge
Le Secours Catholique
Les petits frères des Pauvres
Les Restos du Coeur
Médecins du Monde
Médecins Sans Frontières
Ordre de Malte
Secours Islamique France
Secours populaire
Solidarités International
SOS Enfants
SOS Villages d'enfants
Toit à moi
Unicef France

## Organismes éligibles à la réduction d'impôt au taux de

## 66%

Les associations et fondations ci-dessous sont éligibles à la réduction d'impôt à 66%. La liste est non-exhaustive.

A chacun son Everest
Action des chrétiens pour l'abolition de la torture
Agronomes et Vétérinaires sans Frontières
Aide et Action
Amnesty France
Association Batali
Association des paralysés de France
Association française des sclérosés en plaques

Association Neurofibromatoses et Recklinghausen
Association Petits Princes
Association Protectrice des Animaux Libres de Bourgogne (APALB)
Association Valentin Haüy
Aviation Sans Frontières (ASF)
Avocats sans frontières
Bibliothèques Sans Frontières
Bouée d'Espoir
Bureau International Catholique de l'Enfance
CCFD-Terre Solidaire
Clowns Z'hôpitaux
Comité français pour la solidarité internationale
Droit au travail
Electriciens sans frontières
Elevages sans frontières
Enfants et Santé Fédération
Envoludia
Fédération Française des Diabétiques
Fondation ARC pour la recherche sur le cancer
Fondation de France
Fondation de l'Avenir
Fondation hôpitaux de Paris / hôpitaux de France
Fondation pour la Recherche Médicale
Fonds de dotation Bergonié
Foyer de Cachan
France Nature Environnement
France Parrainages
Frères des hommes
GEFLUC / FEFEFLUC
Groupe de Secours Catastrophe Français
IFAW

Institut Curie
Institut de cancérologie Gustave Roussy
Institut Pasteur
Jeunesse au plein air (JPA)
L'envol pour les enfants européens
La Cimade
Ligue Nationale Contre le Cancer (LNCC)
Mouvement International ATD Quart Monde
Oeuvre des Pupilles Orphelins de sapeurs-pompiers
OIP
One Voice
Organisation pour la Prévention de la Cécité (OPC)
Orphelinat Mutualiste de la Police Nationale (OMPN / Orpheopolis)
Paris-Tegu
Partage
Perce-Neige
Plan International
Pompiers sans frontières
Rapid France
Scouts et Guides de France
Sidaction
Société Nationale de Protection de la Nature
Société Nationale de Sauvetage en Mer
Sol En Si
Solidarité humaine Ile de France
SOS Sahel
Terre des hommes France (TDHF)
Un enfant par la main
Vaincre La Mucoviscidose (VLM)
Vaincre les Maladies Lysosomales (VML)

Vision du Monde

Le site [www.aquidonner.com](http://www.aquidonner.com) liste et présente l'ensemble de ces organisations.

## Prorogation et élargissement de

## la réduction pour dons

Le projet de loi de finances pour 2024 comprend également les amendements suivants, retenu par le Gouvernement :

Thèmes	Référence	Contenu
Réduction d'impôt pour don au taux majoré de 75%	Article 3 duodecies, Amendement n°I-1317	Prorogation jusqu'au 31 décembre 2026 du plafond majoré à 1.000 € (au lieu de 552 €) ouvrant droit à la réduction d'impôt sur le revenu au titre des dons aux organismes d'aide aux plus démunis au taux de 75% (dispositif dit « Coluche »)
Réduction d'impôt pour dons aux associations féministes	Article 3 terdecies Amendement n°I-4562	Extension de la réduction d'impôt sur le revenu pour dons au taux de 66% aux organismes concourant à l'égalité entre les femmes et les hommes
Réduction d'impôt pour dons pour financer les travaux de restauration des édifices religieux	Article 3 quinvicies Amendement n°I-4853	Extension de la réduction d'impôt sur le revenu pour dons pour les versements à la Fondation du patrimoine entre le 15 septembre 2023 et le 31 décembre 2025 afin de financer les travaux de restauration des édifices religieux Application du taux de réduction majoré à 75% dans la limite de 1.000 € de versement (plafond indépendant sans prise en compte des versements aux organismes d'aide aux plus démunis).